

En fusionnant l'UNAPPRO et le SNAVPRO, le MARPRO devient l'unique syndicat patronal de nos métiers

MARINS, ARMATEURS et RECRUTEURS

PLACEURS avec ROLE

Malgré son nouveau nom, l'ancienneté syndicale du MARPRO date de la création du SNAVPRO en 1994.

L'ensemble de nos métiers y est représenté.

Ne pas y être, c'est ne pas s'intéresser au droit de nos entreprises, en pleine mutation, avec l'entrée en vigueur du code du travail qui a remplacé le "défunt" code du travail maritime, de la MLC 2006 (Maritime Labour Convention) ou en français (sa langue de rédaction), la Convention du Travail Maritime (CTM) qui intègre cette convention internationale de plain pied dans le droit français à la virgule (mais ce droit est avant tout d'application mondiale, entré en vigueur en août 2013). La CTM inclut la SOLAS, le STCW, le RIPAM. De même la loi dite "de l'état d'accueil", les accords devenus lois, qui sont consolidés dans le code des transports. De nombreuses autres évolutions continuent...

Ne pas y être, c'est aussi se priver de l'échange de savoirs-faire, de points de vue, d'une façon pour nos entrepreneurs d'être acteurs de leur destin et de ne plus subir en influant sur la réglementation, en faisant appliquer une loi d'essence mondiale qui crée enfin un milieu propice

à nos métiers, et d'une immense mise en commun de connaissances précises brisant les rumeurs et préjugés qui ont encore cours chez ceux qui préfèrent ne pas savoir. C'est simplement nier la réalité, et peut-être se complaire à rester un FAUX professionnel (dans toutes les significations du mot).

Les repercussions et conséquences sont immenses. Ne pas s'y intéresser, c'est rapidement perdre pied et, sans mauvais jeu de mot, se retrouver rapidement et littéralement "hors la loi".

Cette fusion de nos syndicats a consolidé le regroupement d'équipes qui travaillaient déjà étroitement ensemble depuis des années. C'est la conservation en 2 comités, l'un des armateurs de navires, l'autre des entrepreneurs indépendants avec rôle et des ETM, des spécificités liées à chaque activité entre ceux qui interviennent sur les navires qu'ils exploitent, et ceux qui interviennent pour des clients sur des navires tiers, en intervenant eux-même à bord et/ou en engageant des équipages placés à bord. Bien évidemment, les deux comités ne sont pas cloisonnés et de nombreux adhérents sont des professionnels intervenant dans ces deux logiques.

C'est donc plus de synergies, plus de moyens, plus d'efficacité, plus de résultats !

Ne pas y être, c'est ne pas défendre nos métiers. C'est permettre la part belle à la fraude et aux pratiques dangereuses et injustes, ou complètement aberrantes : le travail à perte, le risque sans contrepartie, la non maîtrise de ses coûts, de son bord, celui de son entreprise et des navires, la surexploitation de marins éphémères sans expérience et sans réalisme. Ne pas y être, c'est n'avoir que des clients d'une seule fois qui jurent de ne plus jamais revenir. C'est permettre que se perpétuent toutes les activités frauduleuses propres à dégoûter à vie ceux qui pouvaient devenir avec bonheur nos clients et qui, cruellement déçus, décident de ne plus jamais aller en mer tellement leur expérience si peu chère a fait si bon marché de leur sécurité, de leur confort, de leur temps de vacances et de liberté en leur faisant croire que tout est "pour tous" et presque gratuit.

Donnez leur envie d'embarquer avec vous, parceque vous savez faire, les protéger à tel point qu'ils ne s'en inquiètent plus, ne s'en rendent pas compte même et que seul leur plaisir soit au rendez vous.

VIVE LE MARPRO

Écrit par Administrator

Mardi, 23 Décembre 2014 19:39 - Mis à jour Mardi, 29 Septembre 2020 01:02

Longue vie, et un bel avenir aux professionnels du MARPRO !